# **SOLIDARITÉS**

## PROFESSIONS SOCIALES

#### PREMIER MINISTRE

Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées

Arrêté du 13 octobre 2017 portant nomination des membres du jury de l'examen organisé en 2018 pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles

NOR: SSAA1730700A

La secrétaire d'État chargée des personnes handicapées,

Vu les articles D.312-111 à D.312-122 du code de l'action sociale et des familles;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1997 modifié créant un certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles, et notamment son article 6;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2017 portant ouverture en 2018 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion auprès des personnes déficientes visuelles,

Arrête:

### Article 1er

Le jury de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'éducation et la rééducation de la locomotion (CAERL) auprès des personnes déficientes visuelles est composé ainsi qu'il suit:

Président: M. Laurent DUBOIS-MAZEYRIE, adjoint au chef du bureau de l'insertion et de la citoyenneté, représentant le directeur général de la cohésion sociale (75 Paris).

#### Membres titulaires

Mme Françoise MAGNA, inspectrice pédagogique et technique des établissements pour déficients visuels relevant du ministère chargé des personnes handicapées (75 Paris).

Mme le docteur Béatrice LE BAIL, chef de service, ophtalmologiste de l'IME Jean-Paul (91 Évry).

Mme Alexia BAILLY, formatrice, instructrice de locomotion à la Fédération des aveugles de France access-formation (75 Paris).

Mme Sophie MILLET, formatrice, instructrice de locomotion à la Fédération des aveugles de France access-formation (75 Paris).

Mme Angélique ROUSSEL, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'Institut national des jeunes aveugles (75 Paris), établissement public.

Mme Delphine VITTRANT, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'école de chiens guides (59 Roncq), établissement privé.

## Membres suppléants

Mme le docteur Marie-Françoise CLOGENSON, ophtalmologiste au SIAM 75 (75 Paris).

M. Grégoire GUILLOT, formateur, instructeur de locomotion à la Fédération des aveugles de France access-formation (75 Paris).

Mme Clarisse TRANCHON, formatrice, instructrice de locomotion à la Fédération des aveugles de France access-formation (75 Paris).

#### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

M. Axel HANSKENS, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructeur de locomotion au Val Mandé (94 Créteil), établissement public.

Mme Ludivine DESBORDES, membre de l'Association des instructeurs de locomotion pour déficients visuels (AILDV), instructrice de locomotion à l'hôpital de jour Baudin (87 Limoges), établissement privé.

Article 2

Cet examen est classé dans le groupe 2.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une mention sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 octobre 2017.

Pour la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, et par délégation : Le directeur général de la cohésion sociale, J.-P. VINQUANT